



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-06 DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 1 283 000 \$
ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR ASSURER LE TRAITEMENT
ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DU SECTEUR GUAY**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, que:

Le 16 août 2022, le conseil de la municipalité de brigham a adopté le règlement numéro 2022-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 283 000 \$ et un emprunt du même montant pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

Le règlement numéro 2022-06 a été approuvé par le ministère des affaires municipales et de l'habitation en date du 29 novembre 2022 conformément à la loi.

L'objet de ce règlement est d'établir les différentes modalités du règlement d'emprunt pour des travaux et dépenses pour assurer le traitement et l'approvisionnement en eau potable du secteur Guay.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, 118, avenue des cèdres à brigham. une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Brigham, ce 25^{IÈME} jour de janvier 2023.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre